

BECOME BUSINESS PROVIDER FOR MATHEO SOFTWARE

WHO WE ARE ?

Matheo Software was created in 2003 by business intelligence and information processing professionals from higher education and research. Matheo Software provides decision support solutions, information analysis, technology monitoring, which can efficiently exploit data to convert them into high value-added information.

Providing a simple use of its tools is Matheo Software's goal. Thus, its pricing policy makes it possible to develop professional tools traditionally used by experts in Industrial Property and in scientific, competitive and technology monitoring.

Our R&D team keeps developing our software and keeps them performing thanks to the latest methods and technologies of professional information analysis and visualization.

WHO ARE THESE SOFTWARES INTENDED FOR?

Matheo Software is a French expert and pioneer of technology monitoring software that meet the needs of information, innovation, R&D, Intellectual Property, business intelligence, monitoring, patents and data analysis professionals.

Matheo Software has many references in more than 30 countries and in many sectors.

Matheo Software is constantly listening to its customers and often provides new functionalities adapted to their needs in research and analysis of multiple data sources.

Customer references, complete descriptions of software and demo versions are available on our website <http://www.matheo-software.com>

MATHEO SOFTWARE SUITE...

PatentPulse

The patent platform for SMEs

PatentPulse is a patent search and analysis platform that is particularly adapted to SMEs that want to exploit technological information.

Its outstanding quality/price ratio makes it very affordable and its price is very attractive.

- Patent searching and analyzing
- Share and collaborate
- Manage patent alerts

Matheo Patent

Search, retrieve and analyze patent data

Innovation, Industrial Property, Patents Monitoring, R&D, ...

Complete, simple and efficient: Matheo Patent is essential for an efficient exploitation of patents.

- Quick access to patent information
- Simple and user friendly interface
- Automatic analysis and graphical representations

Matheo Analyzer

Database Analysis and Information Mapping

Matheo Analyzer is a flexible and an easy-to-use software which permits to explore efficiently important volumes of data and converting them into strategic information.

- Intuitive import of all types of structured data
- Reformatting and data extraction
- Graphic visualizations and maps

Matheo Web

Internet search, survey and analysis.

Matheo Web watches over the Internet sources and uses information in a convenient and effective environment.

- Access to multiple sources of information web
- Automatic and graphical analysis
- An integrated Web browser

WHY BECOME A BUSINESS GETTER?

The business provider connects Matheo Software with potential customers and in return collects a commission rate of 15% on the turnover achieved with these customers.

WHICH TARGETS?

The business provider contract is for anyone working in the fields of innovation, R & D, intellectual property, economic intelligence, surveillance and which are brought to offer software solutions experts in monitoring and data analysis.

WHAT ARE THE BENEFITS?

- **New business opportunities**

Offer expert software solutions and get new business opportunities

- **Expanded service offering**

Offer additional services to our software solutions: training, detailed studies, assistance and advice to the implementation of our solutions.

- **Technical support**

Take advantage of our quality technical support listening to the new needs of your customers.

The business provider is committed to promote Matheo Software solutions.

The compensation is classically amount to 15% of all sales made and billed

Contact

Matheo Software
69 rue du Rouet
France – 13008 Marseille
Tel. +33 0 430 650 788
Fax. +33 0 430 650 728

<http://www.matheo-software.com>

info@matheo-software.com
support@matheo-software.com
sales@matheo-software.com

CONTRAT D'APPORTEUR D'AFFAIRES

Ce jour, un contrat d'apporteur d'affaires est signé entre :

La société Matheo Software SARL, domiciliée 69 rue du Rouet, 13008 Marseille, France, ci-dessous nommée « MATHEO SOFTWARE »

Et

Mr / Mme / La Société [Nom de l'apporteur d'affaires ou de la société] domiciliée [adresse], ci-dessous nommé « APPORTEUR »

APPORTEUR agit strictement pour son compte et reconnaît qu'aucun lien de subordination n'existe entre elle et la société MATHEO SOFTWARE. Cet accord est motivé par le désir de chaque partie de pouvoir mettre en commun leur savoir-faire et d'agir en sorte que cette association d'intérêt soit mutuellement profitable. Chacune des parties s'engage à agir loyalement envers l'autre et à respecter les termes du présent accord.

Article I : APPORTEUR apportera à la société MATHEO SOFTWARE des affaires, projets et commandes qui entrent dans le champ de compétences de la société MATHEO SOFTWARE et qu'il aura l'opportunité de trouver moyennant une commission qui fera l'objet d'une facture libellée au nom de MATHEO SOFTWARE pour ses services. Il fera sienne toutes déclarations fiscales et sociales nécessaires dans le cadre de son activité d'apporteur d'affaires dans le pays dans lequel il est immatriculé et il s'engage à s'y conformer.

Article II : Pour chaque affaire un plan de règlement est établi entre le client et MATHEO SOFTWARE avec l'aide de APPORTEUR. MATHEO SOFTWARE s'engage à régler la fraction de commission au prorata des règlements reçus et encaissés. En contrepartie des commissions reçues et dans le cadre d'un vrai partenariat, APPORTEUR s'engage à assister commercialement la société MATHEO SOFTWARE durant toute la durée de la commande.

Le montant de la commission due par MATHEO SOFTWARE à APPORTEUR est fixé dans l'article III de ce document.

Il est ici précisé que APPORTEUR reconnaît par les présentes n'avoir aucun droit de propriété sur la clientèle apportée à l'entreprise.

En tant que de besoin, il est ici précisé qu'il est de convention expresse entre les parties que l'entreprise disposera d'une entière liberté pour fixer les montants des produits et des commandes, et pour accorder toute ristourne ou rabais qu'elle estimera opportun, sans que APPORTEUR ne puisse, d'une manière quelconque, contester ses décisions.

En outre, l'Apporteur renonce expressément et irrévocablement à tous recours à l'encontre de l'entreprise, si cette dernière devait ne pas percevoir les sommes facturées aux clients notamment en raison d'un différend contractuel.

Article III : Le montant ou pourcentage appelé « commission » sera déterminé à l'avance au cas par cas. Il sera généralement de 15% (quinze pourcent) mais pourra être inférieure en fonction des discussions avec le client (notamment si des rabais importants sont appliqués). Le but étant que les contrats soient signés à la satisfaction de toutes les parties.

Article IV : Ce contrat s'applique exclusivement au territoire Français mais pourra être étendu à d'autres pays sur demande de APPOORTEUR. Il n'est donné aucune exclusivité à APPOORTEUR sur les territoires ou pays sur lesquels le contrat s'applique.

Article V : Authenticité de l'Apport.

L'apport d'un client et le droit à la commission sur une opération déterminée doivent avoir été acceptés par l'entreprise préalablement à l'apport. Cette disposition devant permettre de prouver, en cas de différend, s'il y a bien eu apport de l'Apporteur.

Il est précisé à cet égard que l'entreprise dispose d'une entière liberté pour accepter ou refuser les clients apportés par l'Apporteur, que ce soit en raison d'un conflit d'intérêt, d'insolvabilité du client, ou pour toute autre raison. L'entreprise se réserve aussi la possibilité de ne pas commissionner l'Apporteur si le client est déjà client de la société.

Article VI : Tous les frais de l'apporteur d'affaires sont entièrement à sa charge.

Article VII : Ce contrat est signé pour une durée indéterminée. Il est tacitement renouvelé chaque année à la date anniversaire de sa signature. L'une ou l'autre des parties peut mettre fin au présent contrat n'importe quand et pour quelque raison que ce soit par lettre recommandée envoyée 3 mois à l'avance au siège social ou au domicile de l'autre partie. En cas de rupture du contrat aucune indemnité n'est due à l'exception des commissions restant à verser sur les commandes en cours du fait de l'une ou l'autre des parties.

ARTICLE VIII : CONFIDENTIALITE Ce contrat est signé sous seing privé. Chacune des parties s'engage à respecter la confidentialité du présent contrat.

Fait à Marseille, en 2 exemplaires.

MATHEO SOFTWARE
Signature

APPOORTEUR
Signature